

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES D

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à Taron sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	17
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
Votants	17
Dont pour	17
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie.

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme FERRANDO Chantal, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie,

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2022-C1 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2022RAPPORT

Mme la Présidente rappelle aux élus délégués que le Syndicat apporte depuis plusieurs années son soutien à certaines associations partenaires des actions sociales et pédagogiques (scolaires et extrascolaire) de la collectivité.

Ces partenariats sous la forme de subventions ou d'adhésions se formalisent juridiquement et financièrement par la présente délibération.

La Présidente précise que :

- Le Comité d'Action Locale vient proposer aux agents du Syndicat, de la Mairie et du CCAS de GARLIN, des prestations à tarifs intéressants, notamment une complémentaire santé, ainsi que l'organisation d'événements et actions communes en faveur des agents des trois collectivités.
- Les coopératives scolaires des écoles du syndicat participent au développement de projets coopératifs et d'actions éducatives, notamment les sorties et voyages scolaires. La subvention du syndicat est attribuée en fonction du nombre d'élèves de cycle 3 (CM1 et CM2) inscrits au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours ainsi que du budget annuel de transport attribué à chaque école.
- Les Francas 64 est une association à vocation éducative, sociale et culturelle qui agit pour l'accès de tous les enfants et adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance et selon le principe fondateur de laïcité. L'adhésion aux Francas 64, permet à la collectivité de participer au réseau des acteurs éducatifs du département, de bénéficier de conseils et de formations professionnelles ainsi que d'un accompagnement dans la mise en œuvre et dans le suivi des projets et actions en faveur des enfants et des jeunes du territoire.

Il est ainsi proposé d'attribuer à ces associations les subventions suivantes :

- ✓ Pour le Comité d'Action Locale :
 - Adhésion 2021 : 350 €
 - Adhésion 2022 : 350 €
- ✓ Pour la coopérative scolaire de Diusse : 1 230 € de participation pour une classe neige et un séjour nature réalisés en 2022 par les élèves de l'école élémentaire de Diusse
- ✓ Pour la coopérative scolaire de Boueilh : 400 € de participation pour l'organisation d'un stage d'escalade au cours du 1^{er} trimestre 2021 et de la sortie scolaire de fin d'année

- ✓ Pour la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Garlin : 2 200 € de participation pour l'organisation d'un séjour au cours de l'année scolaire 2022-2023
- ✓ Pour Les Francas 64 : 456 € au titre de l'adhésion à l'association pour l'année 2022

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VALIDE les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.



Pour extrait conforme,

La Présidente,

Michèle PLANTE